

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 1^{er} AVRIL 2010

Convocation en date du : 24/03/2010

Date d'affichage de la convocation : 24/03/2010

Date d'affichage du Procès-Verbal : 10/04/2010

L'an deux mille dix, le premier avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MAZUÉ, Maire.

Présents :

MM. Jean-Pierre BENAS, Jean-Yves COURTOIS, Jean-Baptiste DUPY, Christian MAZUE, Michel POURCELOT, Marcel RENON.

Mmes Paulette BALIGAND, Martine CARRETTE, Séverine DEBIEMME, Chantal JUGNET, Marie LAPALUS, Elisabeth MARTINOT.

Absents-excusés : M. Roland SIMONET a donné pouvoir à Mme Martine CARRETTE

M. Michel CORTIER a donné pouvoir à M. Jean Pierre BENAS

Mme Nicole DUREL a donné pouvoir à Mme Elisabeth MARTINOT

Mme Elisabeth MARTINOT a été élue secrétaire de séance.

1°) Comptes Administratifs 2009

Jean Pierre BENAS, Adjoint, préside la séance et donne lecture des différents comptes administratifs 2009 de la Commune.

Le Conseil Municipal adopte les divers comptes administratifs 2009 de la Commune ainsi qu'il suit :

Budget général

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	777 791,12 €	874 908,50 €
Section d'investissement	334 130,07 €	371 995,57 €

Budget Logements sociaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	8 418,79 €	32 599,83 € (compris l'excédent antérieur reporté de 8 676,86 €)
Section d'investissement	45 716,85 € (compris le déficit reporté de 29 450,43 €)	31 077,17 €

Budget Locaux commerciaux

	Dépenses H.T.	Recettes H.T.
Section de fonctionnement	1 119,16 €	19 647,11 € (compris l'excédent antérieur reporté de 7 557,99 €)
Section d'investissement	14 582,38 €	6 950,90 €

- constate leur parfaite concordance avec les comptes de gestion 2009 présentés par Madame le Receveur Municipal, qui sont aussi approuvés.

2°) Affectation des résultats comptables 2009

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2009, le Conseil Municipal statue sur l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2009, ainsi qu'il suit :

Budget général

Excédent global au 31/12/2009 : 134 982,88 €
- Excédent d'investissement : 37 865,50 €
- Excédent de fonctionnement : 97 117,38 €
Reste à réaliser investissement dépenses : 52 272,00 €
Excédent global après RAR : 82 710,88 €
Soit un excédent de fonctionnement : 97 117,38 €
Déficit d'investissement : 14 406,50 €
Affectation à l'exécution reportée cpte 1068 : 14 406,50 €
Résultat de fonctionnement repris au cpte 002 recettes : 82 710,88 €

Budget "Logements sociaux"

Excédent global au 31/12/2009 : 9 541,36 €
- Déficit d'investissement : 14 639,68 €
- Excédent de fonctionnement : 24 181,04 €
Résultat d'investissement repris au cpte 001 dépenses : 14 639,68 €
Affectation à l'exécution reportée cpte 1068 : 14 639,68 €
Résultat de fonctionnement repris au cpte 002 recettes : 9 541,36 €

Budget "Locaux commerciaux"

Excédent global au 31/12/2009 : 10 896,47 €
- Déficit d'investissement : 7 631,48 €
- Excédent de fonctionnement : 18 527,95 €
Résultat d'investissement repris au cpte 001 dépenses : 7 631,48 €
Affectation à l'exécution reportée cpte 1068 : 7 631,48 €
Résultat de fonctionnement repris au cpte 002 recettes : 10 896,47 €

3°) Budget primitif 2010

Le Maire présente les divers budgets primitifs 2010 de la Commune préparés par la Commission des finances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte et procède à la signature des divers budgets primitifs 2010 de la Commune ainsi qu'il suit :

Budget communal

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	829 040 €	829 040 €
Section d'investissement	279 716 €	279 716 €

Budget Logements sociaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	33 442 €	33 442 €
Section d'investissement	40 692 €	40 692 €

Budget Locaux commerciaux

	Dépenses H.T.	Recettes H.T.
Section de fonctionnement	23 137 €	23 137 €
Section d'investissement	24 631 €	24 631 €

La Commission des finances propose une augmentation des taux d'imposition communaux 2010 en raison notamment de la suppression des aides du Conseil Général ; un large débat s'instaure sur la fiscalité des collectivités territoriales. Le Maire propose un vote au scrutin secret.

Le Conseil Municipal procède immédiatement au vote : Premier tour de scrutin : 7 voix pour une augmentation de 2% des trois taxes directes locales, 7 voix pour le maintien des taux 2009 et une abstention. Deuxième tour de scrutin : 8 voix pour le maintien des taux 2009 et 7 voix pour une augmentation de 2%.

Les taux d'imposition communaux 2010 demeureront inchangés par rapport à ceux de 2009 :

	Base 2010	Taux 2010 (idem à 2009)	Produit 2010
Taxe d'Habitation	891 200	11,53 %	102 755 €
Taxe Foncière-Propriétés bâties	720 100	17,49 %	125 945 €
Taxe Foncière-Propriétés non bâtie	90 200	49,18 %	44 360 €
Total			273 060 €

- autorise le Maire à signer l'état 1259.

4°) Bâtiments de la gendarmerie

Le Maire donne le compte rendu de la rencontre du 29 mars dernier avec Monsieur le Directeur du foncier de la Société Nationale Immobilière (SNI) filiale de la Caisse des Dépôts et Consignation relative à la gestion des bâtiments de la brigade de gendarmerie. Il explique qu'un bail emphytéotique administratif pourrait prendre le relais pour la gestion de ces bâtiments communaux. Le Conseil Municipal donne son accord pour que la SNI effectue un diagnostic de ces bâtiments en vue d'une proposition financière de reprise de gestion. Le Maire indique aussi qu'une autre filiale de la CDC peut intervenir aussi pour la construction de locaux scolaires ou autres bâtiments publics.

5°) Dossier D.G.E. 2010 : Travaux réaménagement et extension de l'Ecole en deux tranches.

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 02 février dernier sollicitant une subvention au titre de la D.G.E. 2010 pour le réaménagement et l'extension de l'école, précisant que le projet serait réalisé en deux tranches.

Par courrier en date du 19 mars 2010, la Préfecture de Saône et Loire a précisé en ce qui concerne le contenu de la première tranche, qu'il ne sera pas possible de prendre en compte un prorata pour les travaux extérieurs.

Le Maire rappelle que le réaménagement de la cour existante de l'école ne sera réalisé qu'à la fin de la 2^{ème} tranche et que la 1^{ère} tranche sera fonctionnelle et autonome sans ces travaux extérieurs.

Le Cabinet Chambaud-Architectes a établi une répartition des travaux en 2 tranches tenant compte de ces observations ; l'enveloppe financière globale de l'opération reste la même.

Le Conseil Municipal,

- accepte cette nouvelle répartition de travaux de réaménagement et extension de l'école, en deux tranches :

1^{ère} tranche : 499 853,90 € H.T. - **2^{ème} tranche** : 286 611,38 H.T. - **Total des travaux** : 786 465,28 €

- accepte le plan de financement correspondant,

- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipeement (D.G.E.) 2010 pour cette opération d'investissement très importante pour l'avenir de la Commune.

6°) Aménagement et extension de l'école :

Le Maire présente les propositions de missions de contrôles techniques relatives aux travaux d'aménagement et d'extension de l'école.

Le Conseil Municipal,

- retient la proposition la mieux-disante du Bureau Véritas pour un montant global H.T. de 9 690 € H.T. pour l'ensemble des phases,

- autorise le Maire à signer la convention correspondante.

7°) Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Le Maire donne le compte rendu de la réunion de la Commission Urbanisme du 10 mars 2010 avec M. JANIN du bureau Natura. Il explique les modifications apportées aux zonages dans la périphérie du bourg.

Jean-Pierre BENAS, Marcel RENON et Jean Baptiste DUPY et d'autres élus interviennent dans le débat confirmant leurs inquiétudes concernant les secteurs constructibles.

Vu le bilan de la concertation présenté par le Maire ;

Vu le débat au sein du conseil municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) ;

Vu le projet de P.L.U. et notamment le rapport de présentation, le P.A.D.D., le règlement et ses documents graphiques et les annexes.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal à quelle étape de la procédure se situe le P.L.U., et présente le projet.

Le Maire expose les résultats de la concertation qui a associé, durant tout le temps des études du P.L.U., les habitants, et l'ensemble des personnes concernées. Une réunion publique a été effectuée, ainsi que plusieurs permanences ouvertes au public, en Mairie. Par ailleurs, une large information a été réalisée dans le bulletin municipal. La concertation fait apparaître que de nombreuses personnes sont venues régulièrement consulter le projet à des fins personnelles, sans le remettre en cause.

En conclusion, les résultats de la concertation ne justifient pas une modification du projet de P.L.U., tel qu'il a été élaboré.

Considérant que le projet de P.L.U. est prêt à être transmis aux personnes publiques associées à son élaboration, et mentionnées aux articles L 121-4, L 123-7, L 123-8 et L 123-9
Le Maire propose de délibérer au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 5 abstentions

- tire le bilan de la concertation ;
- arrête le projet de P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- précise que la présente délibération sera transmise :
 - au Préfet de Saône et Loire ;
 - au Président du Conseil Régional de Bourgogne ;
 - au Président du Conseil Général de Saône et Loire ;
 - au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
 - au Président de la Chambre d'Agriculture ;
 - au Président de la Chambre de Métiers ;
 - au Centre Régional de la Propriété Forestière ;
 - aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

Le dossier, ainsi arrêté, sera tenu à disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

La présente délibération sera affichée en Mairie pendant un mois, conformément à l'article R 123-18 du code de l'urbanisme.

Marcel RENON confirme sa démission de la commission urbanisme évoquant ces propos antérieurs et son désaccord avec le zonage proposé et dicté par le Bureau d'études. Le Maire regrette cette décision et remercie Marcel RENON pour sa forte implication dans les différentes réunions de cette commission depuis deux ans. Jean Pierre BENAS confirme qu'il souhaitait aussi démissionner de cette commission, n'étant pas d'accord avec les propositions de constructibilités mais restera membre pour suivre avec attention la suite de ce dossier PLU.

8°) Avenir de la poste :

Le Maire explique qu'il a eu copie par l'Association des Maires de Saône et Loire, du procès verbal de la réunion de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale 71 (CDPPT) en date du 18 novembre 2009. Ce compte-rendu ne parle pas du fond de péréquation pour la Commune de Dompierre-les-Ormes.

Par courrier en date du 26 mars dernier, Monsieur le Préfet de Saône et Loire a demandé au Sous-Préfet de Charolles qui le représente à la CDPPT, d'organiser une réunion avec la direction de l'enseigne La Poste afin de permettre de renouer le dialogue avec la Mairie de Dompierre. M. Philibert, Président de la CDPPT y sera convié. M. le Préfet souhaite qu'une solution satisfaisante aboutisse pour le maintien de ce service public dans la Commune tout en tenant compte de la nécessaire évolution du réseau postal.

Michel Pourcelot réaffirme le désengagement de La Poste. Le Maire lui propose de participer à la réunion de concertation initiée par M. le Préfet. Michel POURCELOT accepte.

Le Conseil Municipal restera très vigilant sur ce dossier.

9°) Pétition des habitants du Lotissement Le Haut de la Garde :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la pétition des habitants du lotissement du Haut de La Garde suite à la décision du transfert des conteneurs « points propres » aux abords du cimetière.

Il explique qu'il a rencontré une délégation des habitants avec Martine Carrette, déléguée au Sirtom de la Vallée de la Grosne. Ils les ont rassurés sur ce transfert en leur expliquant qu'aucun conteneur d'ordures ménagères ne sera installé. Le site sera aménagé pour éviter toutes nuisances et sera régulièrement surveillé par les agents techniques.

Séverine DEBIEMME signale que le « point propre » route de Bois du Lin, en face de la ZA Chassigneux, est souvent mal utilisé et que les papiers et autres détritiques s'envolent sur la route et le long du buisson longeant le secteur. Martine CARRETTE confirme qu'un aménagement est aussi prévu à cet endroit.

Le Maire signale que la collecte des ordures ménagères du lundi 5 avril est avancée au samedi 3 avril.

10°) Salle du Hameau des Ormes :

Le Maire explique qu'il serait opportun de réfléchir sur l'avenir de l'occupation du Centre Social du Hameau des Ormes et de sa location à l'O.P.A.C. 71 ; en effet, après le déménagement de la bibliothèque municipale à la fin de ce trimestre, les salles du hameau seront occupées uniquement deux fois par mois pour les réunions du Club des Aînés dompieroises. Le coût de la dépense à la charge de la Commune pour ce bâtiment est de l'ordre de 15 000 € par an (locations + charges diverses : électricité, eau, assurances, ménage, etc.)

Les encaissements des locations lors des réunions privées rapportent environ 900 € par an. Le Maire propose d'étudier l'organisation des réunions du Club des Aînés à la Salle des Fêtes avec l'aménagement d'une cloison mobile pour diviser en deux la grande salle.

Le Conseil Municipal engage une discussion sur ce projet et s'interroge sur la nécessité de cloisonner la Salle des Fêtes. D'autre part, Marcel Renon regrette qu'avec l'extension du lotissement du Hameau des Ormes, cette résidence, à l'origine pour personnes âgées, ait perdu ses repères, le Centre Social étant à la création du Hameau au service des résidents.

Le Conseil Municipal, charge la Commission des bâtiments d'étudier les aménagements à prévoir à la Salle des fêtes et les conséquences du non-renouvellement du bail relatif au Centre Social du Hameau des Ormes.

11°) Courrier de Roger Besson :

Le Maire explique le courrier qu'il a reçu de M. Roger Besson, Président de l'association locale des Dompierre de France, suite à l'organisation du thé-dansant du 07 mars dernier.

Il a été surpris de constater que des associations organisent des buvettes devant la scène sur le parquet.

Le parquet ayant été lavé n'avait plus de cire et était blanc. Le dimanche matin, il a fallu passer la lustreuse 2 heures pour rendre le parquet un peu glissant.

Le Maire et le Conseil Municipal,

- déplore cette situation inacceptable,
- décide de rappeler à nouveau le règlement intérieur en précisant l'interdiction pour les usagers de la salle des fêtes d'installer une buvette sur le parquet,
- dit que la caution ne sera rendue qu'une semaine après l'utilisation de la salle après toutes les vérifications d'usage,
- dit que plusieurs élus référents devront être trouvés pour que les locataires puissent avoir un interlocuteur le week-end en cas de problème dans la salle.

12°) Chambre Régionale des Comptes :

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux dispositions des articles L.211-1 et R.241-32 et suivants du code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne a inscrit au programme annuel de ses travaux le jugement des comptes de la Commune de Dompierre-les-Ormes pour les exercices 2002 à 2008.

13°) Réunion commerçants / artisans / Municipalité :

Le Maire donne le compte-rendu de la réunion organisée par la Municipalité avec les commerçants et artisans dompierois le 30 mars dernier en Mairie. Cette rencontre avec une trentaine de participants a permis une discussion intéressante et espérons constructive pour l'avenir du commerce local. Jean-Pierre Benas, co-instigateur de cette rencontre est satisfait du débat qui a permis diverses mises au point.

14°) Office de Tourisme du Haut Clunisois :

Chantal Jugnet commente l'assemblée générale de l'Office de Tourisme du Haut Clunisois qui s'est tenue dernièrement à Matour ; elle propose au Maire de s'entretenir avec Mme Véronique Sainz, Présidente de l'O.T. pour étudier les possibilités d'installation d'une antenne touristique à Dompierre pendant la période estivale.

15°) Avis de coupures de courant :

Le Maire donne des informations d'ERDF pour des coupures de courant dans divers secteurs de la Commune les 20, 21, 28 et 29 avril prochains.

Prochaines réunions :

- Bureau Municipal : le samedi 17 avril 2010 à 9h,
- Conseil Municipal : le mardi 04 mai 2010 à 20 h.30.

Fin de la séance : 23h15